

9 HAUT-NORMANDS EN ÂGE DE VOTER SUR 10 INSCRITS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections présidentielles et législatives françaises se dérouleront au printemps de cette année. Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales au 1^{er} mars 2012 pourront voter.

Trois conditions sont requises pour être électeur : être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin, avoir la nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

La Haute-Normandie enregistre 1 271 000 personnes inscrites sur les listes électorales au 1^{er} juillet 2011, soit 91 % de la population régionale en âge de voter. Ce nombre a toutefois pu évoluer depuis, dans la mesure où les personnes pouvaient s'inscrire sur les listes électorales de leur commune de résidence jusqu'au 31 décembre 2011. De même, des radiations peuvent être prononcées d'ici le 1^{er} mars 2012 (décès, inscription dans une autre commune). Dans la région, la part des femmes parmi les inscrits s'élève à 53 % et ce taux de féminisation correspond à celui observé au niveau national. Le point d'écart entre les deux départements haut-normands est équivalent à celui constaté dans

l'ensemble de la population âgée d'au moins 18 ans.

20 000 nouveaux jeunes électeurs âgés de 18 ans figurent sur les listes électorales de Haute-Normandie. La plupart d'entre eux ont bénéficié de la procédure d'inscription d'office sans démarche particulière. Un faible nombre d'inscriptions (800) a fait l'objet d'une démarche volontaire du jeune. À cet âge, la part des électeurs hommes (51 %) est plus élevée que celle des femmes.

Les Français résidants à l'étranger peuvent participer aux élections organisées en France s'ils sont inscrits sur une liste électorale. Ils peuvent voter dans le consulat ou l'ambassade de leur pays de résidence ou dans leur commune de rattachement en France.

En 2011, un million de Français résidant à l'étranger figurent sur une liste électorale consulaire. La majorité d'entre eux (644 000) ne souhaitent pas s'inscrire dans une commune française et font donc le choix de ne pas voter en France mais uniquement dans leur consulat ou ambassade.

NOMBRE D'ÉLECTEURS PAR DÉPARTEMENT ET SEXE

	Femmes		Hommes		Ensemble
	Nombre	%	Nombre	%	
Eure	212 238	52,0	196 190	48,0	408 428
Seine-Maritime	457 315	53,0	405 035	47,0	862 350
Haute-Normandie	669 553	52,7	601 225	47,3	1 270 778
France	22 866 452	52,6	20 571 713	47,4	43 438 165

Source : Insee, fichier électoral - situation arrêtée au 1^{er} juillet 2011

Inscription des jeunes électeurs âgés de 18 ans

Dans le cadre de la procédure d'inscription d'office, l'Insee propose aux communes une liste de jeunes de 18 ans. En effet, chaque année depuis 1997, le ministère de la Défense collecte des informations relatives aux jeunes lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC). Le ministère transmet ensuite ces informations à l'Insee qui vérifie que ces jeunes remplissent les conditions prescrites par la loi pour être électeur avant de les communiquer aux communes concernées. Ces propositions donneront lieu à inscription après validation par la commission administrative. Les listes envoyées par l'Insee comprennent les personnes atteignant 18 ans entre le 1^{er} mars et la veille du scrutin de l'année suivante et qui ont été recensées en vue de leur convocation à la JDC.

L'inscription peut également faire l'objet d'une démarche volontaire de la part du jeune, notamment en cas de déménagement.

INSCRIPTION DES JEUNES ÉLECTEURS ÂGÉS DE 18 ANS

	Inscrits d'office			Inscrits volontairement			Ensemble
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	
Eure	3 031	3 208	6 239	172	209	381	6 620
Seine-Maritime	6 445	6 808	13 253	196	228	424	13 677
Haute-Normandie	9 476	10 016	19 492	368	437	805	20 297
France	290 784	304 874	595 658	16 468	18 141	34 609	630 267

Source : Insee, fichier électoral - situation arrêtée au 1^{er} juillet 2011

Les 400 000 autres personnes établies hors de France sont inscrites sur la liste électorale d'une commune française. Elles sont 7 300 à être inscrites en Haute-Normandie. Parmi elles, 6 000 choisissent de voter à l'étranger pour les élections présidentielles, les référendums, les élections législatives (à partir de cette année) et pour l'assemblée des Français de l'étranger. Pour les autres élections (municipales, cantonales...), elles votent en Haute-Normandie. Les 1 300 restantes préfèrent accomplir leur devoir civique uniquement en Haute-Normandie pour participer à l'ensemble des élections.

À l'inverse, les citoyens de l'Union européenne (UE) installés sur le territoire

français peuvent participer en France, aux élections municipales et européennes.

La Haute-Normandie compte 2 300 ressortissants de l'UE inscrits sur les listes complémentaires municipales et 2 200 inscrits sur les listes complémentaires européennes, sachant qu'un même électeur peut s'inscrire sur l'une ou l'autre des listes ou les deux. Les trois quarts sont des citoyens portugais, anglais, belges et italiens mais avec une prédominance d'électeurs portugais (40 %) installés dans la région depuis plusieurs décennies.



Insee Haute-Normandie
8 quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr
Informations statistiques :
09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)

La gestion des électeurs français vivant à l'étranger

Type d'inscription sur la liste électorale en France	Vote en France	Vote à l'étranger
Inscrit sur la liste électorale d'une commune en France	Pour toutes les élections	Uniquement pour l'assemblée des Français de l'étranger
Inscrit sur la liste électorale d'une commune en France sauf pour les élections présidentielles et les référendums	Pour toutes les élections sauf pour les élections présidentielles et les référendums	Pour les élections présidentielles et les référendums, les élections législatives à partir de 2012 ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger
Non inscrit en France	Ne vote pas en France	Pour les élections présidentielles et les référendums, les élections législatives à partir de 2012 ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger